

**Unia Zentralsekretariat
Sektor Tertiär**

Weltpoststrasse 20
CH-3000 Bern 15
T +41 31 350 21 11
F +41 31 350 22 11
<http://www.unia.ch>



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

Post CH AG

P.P. CH-3000 Bern 15

Unia Zentralsekretariat Sektor Tertiär Weltpoststrasse 20 CH-3000 Bern 15

Recommandé

Smood SA

Marc Aeschlimann

Chemin du Pré-Fleuri 3

1228 Plan-les-Ouates

Via courriel à hr@smood.ch; christine.de-chauliac@smood.ch

Non-respect du droit de consultation des salarié-e-s

20.05.2022

Roman Künzler
Verantwortlicher Logistik- und
Transport
Mitglied Sektorleitung Tertiär

roman.kuenzler@unia.ch
T+41 79 403 22 30

Madame, Monsieur,

Unia et les livreurs que nous représentons ont pris connaissance par la presse de la nouvelle CCT négociés par Smood et Syndicom. Nous sommes contents d'apprendre que la grève de 5 semaines du mois de novembre/décembre soutenue par Unia, a permis de bouger les choses. Nous sommes par contre étonnés du fait que vous ayez mené des discussions pour un contrat collectif avec un syndicat choisi par vos soins, alors que vous avez refusé le dialogue avec Unia, syndicat majoritaire qui a été mandaté lors de ce conflit. Cette manière de procéder contrevient à la liberté de coalition et au droit de négociations qui sont des droits démocratiques garantis non seulement par la Constitution fédérale, mais aussi par des traités internationaux comme le Conventions n°87 et n°98 de l'OIT.

En outre, vous avez lancé jeudi 19 mai une consultation d'à peine plus de 24h par le biais de l'application gérée par votre entreprise. Nous constatons deux problèmes majeurs dans cette manière de procéder. Premièrement, le fait que la consultation soit réalisée par l'employeur par le biais de son application est contraire aux principes démocratiques, puisqu'il ne garantit pas la liberté d'expression. Deuxièmement, il est évident que ce délai rend strictement impossible toute forme de consultation sérieuse des collaborateurs, ceux-ci n'ayant pas la possibilité d'échanger avec leurs collègues et de demander conseil à leur syndicat ou tout autre personne de confiance. Nous vous informons par ailleurs que votre message n'est pas parvenu à l'ensemble des collaborateurs.

Nous avons également constaté que le texte de CCT est formulé de telle manière qu'il est impossible de savoir comment il sera appliqué notamment sur des points centraux. Nous avons de nombreuses questions qui demandent des clarifications, notamment :

- Comment sera fait le calcul des frais pour l'usage du véhicule privé ? Quels kilomètres effectués seront effectivement remboursés ?

- Quel est la teneur exacte de la couverture maladie ?
- Comment les partenaires vont s'assurer que les modèles de temps de travail ultra-flexibles décrit dans la CCT sont conformes aux dispositions légales qui interdit le report du risque d'entreprise sur les salarié-é-s ?
- Quel sera l'usage de la contribution de 0.25% prélevée aux non-membres de Syndicom ?
- Quelles conditions de travail seront applicables aux sous-traitants ou aux travailleurs loués par Simple Pay ?
- Comment l'entreprise compte s'assurer que les dispositions minimales de la CCT de la restauration, déclarée de force obligatoire, soit respectées, notamment les 5 semaines de vacances et le paiement du 13^{ème} salaire ?
- Pourquoi les recommandations de la CCRT n'ont pas été prise en compte pour l'élaboration de la CCT ?

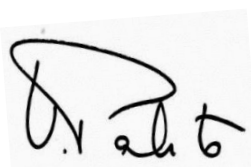
Au nom de nos membres et après consultation de notre comité, nous vous prions de bien vouloir prolonger la procédure de consultation jusqu'au 30 juin 2022 et de nous transmettre des réponses précises aux questions soulevées ci-dessus dans un délai raisonnable, soit au plus tard jusqu'au 31 mai 2022, afin que nous puissions procéder à une consultation sérieuse et en connaissance de cause des salarié-e-s durant le mois de juin.

Nous souhaitons également vous rappeler que nous vous avons transmis un courrier le 5 mai concernant les nouveaux contrats de vos livreurs et que nous attendons toujours votre réponse.

Nous vous rappelons en outre que nous sommes toujours à disposition pour une rencontre et un dialogue constructif.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Syndicat Unia



Véronique Polito
Vice-Présidente



Roman Künzler
Responsable logistique et transport

Copie à:

- Département de l'économie et de l'emploi, Madame la Conseillère d'Etat Fabienne Fischer, Place de la Taconnerie 7, CP 3962, 1211 Genève 3
- Société Coopérative Migros Genève, Monsieur Philippe Echenard, Directeur Général, Rue Alexandre-Gavard 35, 1227 Carouge
- Syndicom, Daniel Mürger, Président, daniel.muenger@syndicom.ch